Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2019

RAPPORT PREALABLE AU BUDGET

RAPPORT PREALABLE AU BUDGET

Sommaire

INTRODUCTION 1

I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2

I.1. Situation récente de l'économie mondiale et perspectives d'évolution 2

I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2017 4

I.3. Projections économiques nationales pour l'année 2018 6

I.4. Perspectives économiques nationales pour 2019 7

II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 8

II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2017 8

II.2. Exécution budgétaire à fin juin 2018 9

II.3. Prévisions de clôture de l'année budgétaire 2018 10

III. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019-2021 11

III.1. Nouvelles orientations budgétaires 11

III.2. Les perspectives budgétaires sur la période 2019-2021 14

INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans la dynamique globale de renforcement de la transparence budgétaire et d'amélioration de l'information budgétaire destinée au Parlement, conformément aux dispositions de la loi organique n°130.13 relative à la Loi de Finances (LOF). Son objectif est de définir les priorités budgétaires du gouvernement pour l'année budgétaire à venir et pour les deux années suivantes, de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser la stratégie des finances publiques. Il permet ainsi au Parlement de préparer l'examen de la Loi de Finances de l'année 2019.

Cette approche pluriannuelle du cadrage budgétaire constitue, en effet, un instrument de pilotage de la préparation du budget en vue d'une utilisation optimale des ressources, de manière conforme aux priorités définies par le Gouvernement. Cette programmation s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées et définit la trajectoire des recettes, des dépenses budgétaires de l'Etat et des principaux indicateurs macroéconomiques sur une période de trois années. Elle traduit la détermination du Gouvernement, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, à mettre en œuvre les engagements contenus dans son programme d'actions pour la période 2017-2021, visant la refonte globale et approfondie des programmes et politiques nationales et le renforcement des conditions d'un progrès économique et social équitable permettant de répondre efficacement aux besoins des citoyens et de l'entreprise.

Conformément aux Hautes Orientations Royales et à la forte volonté du Maroc d'asseoir les jalons d'un développement économique et social durable, soutenu et inclusif, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2019 donne la priorité à l'appui des secteurs sociaux (Enseignement, santé, emploi, protection sociale…), tout en assurant la poursuite des grands chantiers durables du Royaume, liés notamment, au développement de l'industrialisation et l'incitation à l'investissement privé, la consécration de la régionalisation avancée et la déconcentration administrative. Le Gouvernement vise, à travers la concrétisation du Projet de Loi de Finances pour l'année 2019, à réaliser un taux de croissance de 3,2% et à ramener le déficit budgétaire prévisionnel à 3% du PIB, en se basant sur des hypothèses fixant la production céréalière à 70 millions de quintaux, le cours moyen du pétrole à 68 dollars le baril et le cours moyen du gaz butane à 544 dollars la tonne.

Ce document s'articule autour de trois grandes parties. Il présente dans son premier chapitre une analyse de l'évolution récente de l'économie marocaine dans le contexte mondial ainsi que les perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques. La seconde partie met l'accent sur la situation de l'exécution budgétaire de l'année 2017 et des projections révisées des finances publiques de l'année 2018 et enfin, la dernière partie décrit les orientations et les perspectives budgétaires 2019-2021.

I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

I.1. Situation récente de l'économie mondiale et perspectives d'évolution

La croissance économique mondiale s'est renforcée en 2017 par rapport à 2016. Selon le dernier rapport du FMI en date de juillet 2018 le taux de croissance du PIB mondial a atteint 3,8% en 2017 après 3,2% en 2016. Cette amélioration est d'autant plus significative que la décennie écoulée a connu une série de chocs économiques, commençant par la crise financière de 2007 aux États-Unis et s'achevant par la correction substantielle des prix des matières premières entre 2014 et 2016, en passant par la grande récession de 2008 et la crise de la dette souveraine en Europe entre 2010 et 2012.

La tendance positive que connaît la croissance de l'économie mondiale devrait se maintenir pour s'établir, selon les prévisions du FMI, à 3,9% en 2018 et 2019. Cette amélioration serait attribuable à la persistance de la dynamique de l'économie américaine et au rebond des économies des pays émergents avec un taux de croissance de 5,1% en 2019 et 4,9% en 2018 après 4,7% en 2017, compensant ainsi le ralentissement attendu de la zone euro et du Japon. Cette reprise devrait connaître un tassement à partir de 2020, affectée par la décélération prévue de la croissance dans les économies développées et ce, malgré la résilience des économies des pays émergents.

- **Économies avancées**

Concernant les pays avancés, le taux de croissance de leurs économies a connu une progression notable grâce aux politiques de soutien de l'activité économique. En effet, le taux de croissance est de 2,4% en 2017, en nette progression par rapport à 2016 où il n'était que de 1,7%. Cette amélioration a concerné presque tous les pays développés et a bénéficié de la reprise du commerce mondial et de la consommation des ménages.

Aux États-Unis, la baisse du chômage, grâce au redémarrage des programmes d'investissement et d'embauche des entreprises, a permis de soutenir la consommation des ménages qui a propulsé le taux de croissance de l'économie de 1,5% en 2016 à 2,3% en 2017. Cette progression de la consommation a permis d'absorber une partie de la contribution négative de la hausse des importations au taux de croissance du PIB. L'amélioration du taux de croissance devrait se poursuivre en 2018 et 2019 pour atteindre, respectivement, 2,9% et 2,7%, portée principalement par la consommation des ménages qui profite, grâce aux mesures fiscales en faveur de l'investissement, de l'amélioration des conditions sur le marché du travail. La croissance économique aux Etats-Unis, qui se situe au-dessus de son potentiel exerce, toutefois, des tensions inflationnistes importantes sur le marché monétaire. L'inflation dépasse largement la cible de 2% ce qui pourrait inciter la Réserve Fédérale à poursuivre sa politique de resserrement graduel. Les prévisions du taux de croissance en 2020 et 2021

montrent un retour progressif vers des taux plus modérés, en l'occurrence, 1,9% en 2020 et 1,7% en 2021.

L'Europe a connu une tendance similaire à celle des États-Unis. En effet, le PIB de la zone euro a enregistré un taux de croissance de 2,4% en 2017, en nette progression par rapport à 2016 où il était de 1,8%. Cette évolution, la meilleure depuis 10 ans, a bénéficié de la conjonction de plusieurs facteurs favorables. Il s'agit, principalement, de la reprise des exportations extracommunautaires et de l'évolution de la demande intérieure soutenue par une politique monétaire favorable. Toutefois, selon le FMI, la zone euro devrait connaître une décélération à partir de 2019 et qui s'étendrait jusqu'en 2021. Il est, en effet, prévu que la croissance de la zone euro décélérerait à 2,2% en 2018, à 1,9% en 2019, à 1,7% en 2020 pour se situer finalement à 1,5% en 2021.

L'accélération de la croissance en 2017 par rapport à 2016 dans la zone euro a été globalement bien répartie. En effet, la croissance a accéléré en Allemagne de 1,9% à 2,5% et en Italie de 0,9% à 1,5%. Seule l'Espagne n'a pas connu d'accélération de son taux de croissance et qui tient au fait qu'elle réalise déjà un taux élevé puisqu'il est de 3,3% en 2016 et de 3,1% en 2017. La France a, quant à elle, plus que doublé son taux de croissance, passant de 1,1% à 2,3% en 2017. Toutefois, selon les prévisions du FMI, la zone euro devrait connaître à moyen terme une évolution analogue à celle de l'économie américaine. Les taux de croissance des principaux pays de la zone devraient légèrement décélérer à partir de 2018. En Allemagne, le taux de croissance devrait atteindre 2,2% en 2018 et 2,1% en 2019 et en Italie ce taux passerait à 1,2% et 1% en 2018 et 2019, respectivement. La France et l'Espagne devraient connaître une tendance similaire. L'économie française devrait connaître une décélération de sa croissance en 2018 pour se situer à 1,8% et 1,7% en 2019 contre 2,8% et 2,2% respectivement pour l'économie espagnole.

- **Économies émergentes**

Le taux de croissance du PIB des économies émergentes s'est légèrement accéléré en 2017 en atteignant 4,7% après 4,4% en 2016, mais demeure globalement assez soutenu. Elle a, notamment, bénéficié de la croissance de l'économie chinoise (6,9% en 2016 et 6,7% en 2017), mais aussi de celle de l'Inde (6,7% en 2016 et 7,1% en 2017). Plus généralement, les économies émergentes d'Asie ont réalisé un taux de croissance de 6,5% en 2016 et en 2017. La tendance haussière du taux de croissance des pays émergents devrait se poursuivre en 2018 et au-delà. En effet, taux de croissance devrait se situer à 4,8% en 2018 et à 5,1% par année entre 2019 et 2021.

Les prévisions montrent que la Chine devrait connaître un tassement progressif de son taux de croissance qui décélérerait de 6,6% en 2018 à 6,4% en 2019 pour se diriger progressivement vers un taux de croissance de 6% en 2021. À l'opposé, l'Inde devrait connaître une tendance inverse. Son taux de croissance devrait atteindre des niveaux très élevés (7,3% en 2018 et 7,5% en 2019) et continuerait de progresser aussi à moyen terme avec des taux qui devraient atteindre 7,9% en 2020 et 8,1% en 2021.

D'un autre côté, les économies du Brésil et de la Russie devraient connaître un léger rebond de leurs taux de croissance tout en restant à des niveaux modérés. L'économie brésilienne devrait voir son taux de croissance accélérer de 1% en 2017 à 1,8% en 2018 et à 2,5% en 2019, tiré en partie par l'amélioration attendue des cours des matières premières sur les marchés internationaux. La Russie devrait connaître une progression analogue puisqu'il est prévu que la croissance russe accélérerait légèrement de 1,5% en 2017 à 1,7% en 2018 à la faveur de l'amélioration des cours du pétrole et de la consolidation de la demande intérieure.

- **Risques et incertitudes**

Comparé aux évènements qui ont secoué l'économie mondiale durant la décennie écoulée, cette dernière apparait saine en ce moment avec des risques qui demeurent modérés. De plus, les perspectives de croissance sont généralement orientées à la hausse, mais demeurent entourées de nombreuses d'incertitudes. D'une part, les déficits publics qui se sont accumulés, suite à la crise économique mondiale, ont porté l'endettement public de nombreux pays à des niveaux alarmants et qui pourraient présenter des risques sur la croissance mondiale s'ils devenaient problématiques. Cette croissance est aussi soumise aux risques liés au retour des mesures protectionnistes et aux contre-mesures de représailles commerciales.

I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2017

Après un taux de croissance de 1,1% en 2016, l'économie marocaine a réalisé une progression de son PIB de 4,1% en 2017. L'activité économique a principalement bénéficié des évolutions positives du secteur primaire et tertiaire qui ont contribué à des parts presque égales au taux de croissance. Par ailleurs, la contribution négative des importations à celle du PIB en 2017 a été largement compensée par la bonne performance des exportations.

- **Contributions sectorielles**

En 2017, l'agriculture a contribué dans une grande mesure à l'amélioration de la croissance économique. En effet, après une contreperformance de -13,7% en 2016, la valeur ajoutée en volume du secteur agricole a progressé de 15,4% en 2017, ce qui induit une contribution de 1,7 point au taux de croissance du PIB, sachant que le secteur ne représente que 11% du PIB.

Le secteur des activités secondaires, avec un poids de 26% a, quant à lui, contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance économique grâce à une croissance de sa valeur ajoutée de 3,1%, en amélioration notable par rapport à 2016 où elle n'était que de 1%. Le secteur des activités secondaires a été principalement marqué par la performance de la branche de l'industrie de l'extraction dont la valeur ajoutée a progressé de 16,5% en 2017 comparé à une quasi-stagnation de 0,1% en 2016. De même, la branche de l'industrie chimique et parachimique a progressé de 4,6% en 2017 après une légère décélération en 2016 de 0,4%. L'année 2017 a, également, été marquée par l'accélération de l'industrie du textile et du cuir dont la valeur ajoutée a augmenté de 3,5% en 2017 après 1,8% en 2018. À l'inverse, l'industrie mécanique, métallurgique et électrique a vu son taux de croissance décélérer de 2,3% en 2016 à 1,2% en

2017. Finalement, la branche du bâtiment et des travaux publics peine toujours à accélérer, sa valeur ajoutée n'a progressé que de 0,7% en 2017 après 1,6% en 2016.

Le secteur des activités tertiaires, représentant 50% du PIB, a été le deuxième contributeur à la croissance du PIB avec 1,4 point grâce à un taux de croissance de sa valeur ajoutée de 2,7% en 2017. La branche « hôtels et restaurants » s'est distinguée par son dynamisme en progressant de 11,5% après 3,6% en 2016. Par ailleurs, hormis la branche de l'éducation, santé et action sociale, toutes les autres branches ont connu un accroissement de leurs valeurs ajoutées. En particulier, la branche du transport a connu une amélioration notable de son taux de croissance qui a progressé de 4,3% après une quasi-stagnation de 0,7% en 2016. Le secteur des activités tertiaires a, également, été porté par la performance de la branche de l'immobilier, location et services rendus aux entreprises qui représente 10% de la valeur ajoutée totale du secteur et qui a réalisé un taux de croissance de 4% en 2017 après 4,4% en 2016.

- **Contribution de la demande**

La demande intérieure continue d'être le principal moteur de la croissance économique en contribuant à hauteur de 3,6 points au taux de croissance du PIB en 2017. En particulier, les dépenses de consommation finale des ménages, qui ont progressé de 3,5% en 2017, au lieu de 3,7% en 2016, ont contribué de 2 points. La consommation a progressé essentiellement grâce aux contributions de la croissance de la consommation des produits de la branche de l'industrie alimentaire et tabac (0,8 point), les produits de la branche de l'agriculture (0,77 point) et ceux de la branche des hôtels et restaurants (0,72 point). L'investissement a, pour sa part, connu une correction d'envergure. En effet, après un taux de croissance de l'ordre de 8,7% en 2016, il a connu une légère baisse de 0,8% en 2017, contribuant ainsi avec -0,2 point à la croissance du PIB.

Le fait le plus marquant en 2017 est l'accélération marquée des exportations qui ont progressé de 10,9%, ce qui induit une contribution au taux de croissance du PIB de 3,8 points. Cette contribution a permis non seulement de contrebalancer la contribution négative des importations, mais d'induire, en plus, une contribution positive du solde des échanges extérieurs de 0,5 point à la croissance du PIB. La progression des importations a décéléré en 2017 à 7,4% contre 14,7% en 2016.
Les exportations ont, pour une part substantielle, été portées par les industries de transformation. La branche de l'industrie mécanique, métallurgique et électrique a contribué à elle seule avec 2,3 points au taux de croissance des exportations. La branche de l'industrie chimique et parachimique a aussi réalisé une performance notable et contribué à hauteur de 1,6 point à la croissance des exportations. Plus généralement, le secteur des industries de transformation a porté l'essentiel de la croissance des exportations grâce à une contribution de 5,6 points.

I.3. Projections économiques nationales pour l'année 2018

Pour l'environnement international, les prévisions au titre de l'année 2018 reposent sur un certain nombre d'hypothèses :

- Une croissance de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 4,9% ;
- Un cours moyen du baril de Brent à 70 dollars ;
- Un taux de change euro dollar de 1,20 (un taux de change de l'euro contre le dirham de 11,20 et un taux de change du dollar contre le dirham de 9,34).

Sur la base des hypothèses retenues, la croissance de l'économie nationale, aux prix constants, devrait se renforcer pour atteindre 3,6% en 2018, bénéficiant de la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activité, de la consolidation de la demande intérieure et de la demande étrangère adressée au Maroc. Le PIB non agricole devrait afficher une amélioration de 3,3% après 2,7% en 2017. Après une croissance de 15,4% en 2017, la valeur ajoutée du secteur agricole devrait croître de 5,3% en 2018 grâce, notamment, à une production céréalière de 103 millions de quintaux et à la faveur du renforcement des performances de production des autres filières agricoles.

La branche de la pêche et l'aquaculture devrait, quant à elle, connaître un rétablissement de la croissance de sa valeur ajoutée qui devrait progresser de 5% après une contreperformance de -8,3% en 2017. Sur la base de ces évolutions, le secteur primaire devrait enregistrer une progression de 5,3%.

La croissance de la valeur ajoutée des activités secondaires devrait, pour sa part, poursuivre son accélération amorcée en 2017 et enregistrerait une croissance de 3,4% en 2018. Cette progression serait principalement due, à la poursuite de l'accélération de la croissance de la valeur ajoutée des industries extractives qui devrait croître de 11%, ainsi qu'à la branche de l'électricité et eau et celle de l'industrie chimique et parachimique dont les valeurs ajoutées devraient croître de 5% et de 4,8%, respectivement. La branche du bâtiment et travaux publics devrait, quant à elle, réaliser une croissance de 1% contre 0,7% en 2017.

Au niveau de la demande, la croissance économique serait essentiellement portée par la consommation finale à hauteur 2,9 points dont 2,2 points dus à la croissance de la consommation finale des ménages. Les exportations devraient poursuivre leur croissance rapide qui se situerait à 8,2%, ce qui permettrait de neutraliser la hausse prévue des importations de 6,4%.

La progression des exportations serait, en grande partie, due au dynamisme des exportations de biens hors produits OCP (9,2%). Par ailleurs, et compte tenu du dynamisme de la croissance des recettes de voyages qui devrait s'établir à 10% après 11, 9% en 2017, ainsi que la progression prévue des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger de 8% en 2018, le solde de la balance des transactions courantes devrait se stabiliser à son niveau de 2017 et se situer à -3,6% du PIB.

I.4. Perspectives économiques nationales pour 2019

Les prévisions économiques pour l'année 2019 sont établies sur la base d'un ensemble d'hypothèses portant sur le contexte d'évolution de l'environnement national et international. Sur le plan international, les hypothèses techniques relatives aux prix des matières premières et à la parité de change sont basées sur les anticipations et les prix implicites des contrats à terme sur les marchés internationaux. S'agissant des prix de l'énergie, l'exercice de prévision table sur un cours de pétrole de 68 dollars le baril en 2019. En matière de change, le taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar est pris égal à 1,2 en 2019. Sur le plan des débouchés à l'extérieur, la demande étrangère adressée au Maroc en biens manufacturés devrait se consolider et augmenter de 4,3%.

Au niveau national, les prévisions économiques pour l'année 2019 reposent sur l'hypothèse d'une production céréalière de 70 millions de quintaux.

Tenant compte de cette hypothèse relative à la production céréalière, la croissance économique devrait connaître en 2019 une correction à la baisse pour s'établir à 3,2%. La croissance de la valeur ajoutée des activités non agricoles devrait, par contre, poursuivre son accélération amorcée à partir de 2015 et devrait réaliser un taux de croissance de 3,7% en 2019 après 3,3% en 2018 et 2,7% en 2017.

La croissance économique continuerait d'être principalement portée par les dépenses de la consommation finale des ménages. La contribution de la consommation finale des ménages devrait se maintenir à 2,2 points et le solde des échanges des biens et services devrait contribuer négativement à hauteur de -0,4 point au taux de croissance du PIB en 2019. Cette évolution traduit la performance des exportations des biens et services dont la croissance baisserait légèrement par rapport à son niveau de 2018 tout en restant vigoureuse. Il est, en effet, prévu que les exportations progressent de 8,2% en 2018 à 8,5% en 2019. Le reste de la croissance du PIB sera porté par la croissance de l'investissement qui devrait contribuer avec 1,2 point en 2019.

Par ailleurs, suite à la dynamique favorable des exportations et au maintien de la tendance des autres éléments de la balance des transactions courantes, notamment les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger, le déficit de la balance des transactions courantes devrait se résorber légèrement. En effet, il devrait s'établir à 3,5% du PIB en 2019 après 3,6% en 2018.

II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2017

L'exécution de la loi de finances 2017 s'est soldée par un déficit budgétaire hors privatisation de l'ordre de 3,6% du PIB. Ce niveau de déficit est en amélioration de 0,9% par rapport à 2016, mais en retrait par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances.

Cette évolution est due au bon comportement des recettes ordinaires (+11,5 MM.DH), qui a permis de surcompenser l'augmentation des dépenses (+6,0 MM.DH).

- **Les recettes fiscales** nettes ont totalisé un montant de 200,5 MM.DH, en hausse de 6,1% (+11,6 MM.DH) par rapport à fin décembre 2016. Cette amélioration est attribuable principalement au bon comportement de l'IS (+7 MM.DH) et à la progression favorable de la TVA (4 MM.DH) et des TIC (1,2 MM.DH), ce qui a permis d'absorber la baisse enregistrée par les droits de douane (-465 M.DH) et les droits d'enregistrement et de timbre (-158 M.DH) ;

- **Les recettes non fiscales** se sont établies à 25,8 MM.DH, en légère baisse de 0,3% (-87 M.DH) par rapport à la même période de l'année dernière au titre de laquelle le budget général a enregistré une recette de privatisation de 570 M.DH. Déduction faite de ce montant, les recettes non fiscales ont connu une hausse de 483 M.DH recouvrant les principales évolutions suivantes :

  - La mobilisation de 9,5 MM.DH au titre des dons en provenance des pays du CCG, contre 7,2 MM.DH une année auparavant ;
  - La baisse des « autres recettes non fiscales » de près de 1,8 MM.DH.

- **Les dépenses de personnel** à fin décembre 2017 ont porté sur un montant de 104,6 MM.DH, en baisse de 261 M.DH par rapport à 2016. Cette évolution recouvre, d'une part, une hausse de la masse salariale structurelle et de celle servie par le réseau des comptables relevant de la TGR et, d'autre part, une baisse des rappels ;

- **La charge de la compensation** a augmenté de près de 1,2 MM.DH ou 8,7%, attribuable à l'effet conjugué d'une hausse des mises à la consommation et des cours internationaux du gaz butane ;

- Les dépenses au titre des **« autres biens et services »** ont augmenté de 1,8 MM.DH ou 3,2% ;

- **Les intérêts de la dette** ont connu une stabilité, qui a concerné la dette aussi bien interne qu'externe ;

- Les émissions au titre des **dépenses d'investissement** se sont établies à 66,9 MM.DH, en hausse de 5,1% (+3,2 MM.DH) par rapport à la même période de l'année dernière. Par rapport aux prévisions de la loi de finances, ces émissions se sont réalisées à hauteur de 120,3% ;

- **Les opérations des comptes spéciaux du Trésor** dégagent un solde positif de près de 4,9 MM.DH, contre 4,3 MM.DH au titre de la même période de 2016, soit une hausse de 0,6 MM.DH.

Compte tenu de ces évolutions et d'une baisse des dépenses en instance de 0,9 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage **un besoin de financement** de l'ordre de 38,7 MM.DH. Les dépôts au Trésor ayant augmenté de près de 7 MM.DH, la couverture de ce besoin a été assurée par recours au marché de la dette intérieure à hauteur d'un flux net de 27,6 MM.DH et à des financements extérieurs à hauteur d'un flux net de 3,3 MM.DH.

II.2. Exécution budgétaire à fin juin 2018

La situation des charges et ressources du Trésor à fin juin 2018 s'est soldée par un déficit budgétaire de près de 20,2 MM.DH, en augmentation de 8,0 MM.DH par rapport au niveau enregistré à fin juin 2017, en raison des principales évolutions suivantes :

- Une baisse **des recettes ordinaires** de 1,3% (-1,5 MM.DH) par rapport à la même période de 2017. Cette évolution résulte d'une baisse des recettes non fiscales, atténuée en partie par une hausse des recettes fiscales ;

- Une hausse **des recettes fiscales** de 0,7% (+785 M.DH) par rapport à fin juin 2017. Cette évolution est due à l'effet combiné de la hausse des impôts indirects (+2,4 MM.DH) et des droits de douane (+723 M.DH) et de la baisse des impôts directs (-2,2 MM.DH) et des droits d'enregistrement et de timbre (-186 M.DH) ;

- Une baisse **des recettes non fiscales** de 1,9 MM.DH par rapport à la même période de l'année dernière recouvrant les évolutions suivantes :

  - Une baisse des recettes en provenance des EEP de 1,4 MM.DH ;
  - La mobilisation de 147 M.DH au titre des dons en provenance des pays du CCG, contre 1,1 MM.DH à fin juin 2017 ;
  - La baisse des autres recettes non fiscales de près de 385 M.DH, dont 358 M.DH au titre de la redevance Gazoduc.

- Une hausse **des dépenses ordinaires** de 3,6% (+3,8 MM.DH) par rapport à la même période de l'année dernière. Cette évolution est due à la hausse des dépenses au titre des biens et services de 4,6% (+3,8 MM.DH) et la quasi-stabilité des charges de la compensation et des intérêts de la dette ;

- Une hausse des émissions au titre **des dépenses d'investissement** de 5,8% (+1,7 MM.DH) par rapport à la même période de l'année dernière pour s'établir à 31,7 MM.DH ;

- **Les opérations des comptes spéciaux du Trésor** dégagent un solde positif de près de 7,0 MM.DH, contre 8,0 MM.DH au titre de la même période de 2017, soit une baisse de 1,0 MM.DH.

Compte tenu de ces évolutions et d'une baisse des dépenses en instance de 2,9 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage **un besoin de financement** de l'ordre de 23,1 MM.DH. Ce besoin, augmenté des flux nets négatifs au titre des financements extérieurs (-3,6 MM.DH), a été couvert principalement par recours au marché de la dette intérieure à hauteur d'un flux net de 19,8 MM.DH et par l'augmentation des dépôts au Trésor de 3,8 MM.DH.

II.3. Prévisions de clôture de l'année budgétaire 2018

Dans le cadre du Comité de la Conjoncture Financière, il a été procédé à une actualisation préliminaire des prévisions des charges et ressources du Trésor au titre de la LF 2018 sur la base des évolutions observées à fin juin et celles attendues pour le deuxième semestre. Cette actualisation fait ressortir **un déficit de près de 43 MM.DH (3,8% du PIB)**, contre une prévision de 33,4 MM.DH (3% du PIB), soit une aggravation de près de 9,7 MM.DH. A cet effet, il est à souligner qu'une veille active sera mise en place au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, ayant pour objectif de prendre les mesures nécessaires afin de faire converger le déficit de clôture vers celui prévu par la LF 2018. Cette actualisation, qui est confortée par les réalisations à fin juillet, repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Révision à la baisse des recettes fiscales pour près de **3 MM.DH,** attribuable à hauteur de **2,9 MM.DH** à la moins-value attendue au titre de l'impôt sur les sociétés. Les évolutions prévues au titre des autres recettes fiscales devraient se compenser ;

- Actualisation à la baisse des recettes non fiscales pour près de 2 MM.DH sous l'effet, principalement, de la révision à **4,8 MM.DH** des dons devant être mobilisés auprès du CCG, contre une prévision initiale de **7 MM.DH ;**

- Révision à la hausse des dépenses ordinaires pour **2,3 MM.DH** recouvrant, d'une part, une augmentation des charges de la compensation de près de 3,2 MM.DH, tirée principalement par le renchérissement du coût de soutien des prix du gaz butane, et, d'autre part, une baisse de près de 0,8 MM.DH des dépenses de personnel ;

- Révision à la hausse des émissions au titre des dépenses d'investissement pour **2,4 MM.DH** sur la base d'une hypothèse de taux d'émission de 73% au lieu de 70% retenu initialement ;

III. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019-2021

III.1. Nouvelles orientations budgétaires

La préparation du Projet de Loi de Finances au titre de l'année 2019 s'inscrit dans le cadre des hautes Orientations Royales contenues dans les Discours de Sa Majesté le Roi prononcés à l'occasion du 19ème anniversaire de la Fête du Trône et du 65ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Elle reflète la forte volonté du Maroc de bâtir un modèle de développement basé sur la solidarité, la parité et l'égalité entre les différentes régions et catégories sociales, permettant ainsi d'aboutir à des solutions appropriées et rapides aux problèmes des citoyens, de les servir et de répondre à leurs attentes et ce, tout en maitrisant au mieux les équilibres financiers de l'Etat.

Cette refonte du modèle de développement passe, d'une part, par la nécessité de reconsidérer l'ordre des priorités économiques et sociales au niveau central et territorial, et d'autre part, par l'obligation d'une restructuration complète et profondes des politiques et programmes nationaux, afin d'atteindre les objectifs souhaités en terme de création d'emploi décent, d'un niveau d'éducation de qualité, d'une protection sociale appropriée ainsi que d'un accès équitable aux soins de santé et de logement adéquats.

Ainsi, le Budget 2019 se focalise essentiellement sur la priorisation des secteurs sociaux, notamment l'enseignement, la santé, l'emploi, le dialogue social et la protection sociale. Il met également l'accent sur la poursuite des grandes réformes et des stratégies sectorielles ainsi que la dynamisation de l'investissement et du climat des affaires afin de renforcer la confiance et de préserver les équilibres macroéconomiques, tout en veillant à faire avancer la politique de discipline budgétaire et de rationalisation des dépenses dans l'objectif de maintenir le déficit à 3% du PIB.

Il conviendrait de rappeler à ce niveau que la préparation du PLF 2019 prend en compte les contraintes liées à la gestion des finances publiques, dans un contexte caractérisée, d'une part, par la hausse des prix du pétrole et par de nombreuses revendications sociales, et d'autre part, par la nécessité de consolider les engagements liés à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses d'investissement, à travers l'accélération de la cadence de réalisation des programmes et des projets d'investissement, tout en donnant la priorité à ceux qui font objet de conventions nationales et internationales signées devant Sa Majesté le Roi, ou celles signées avec des institutions internationales ou des pays donateurs. Egalement, il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des autres grandes réformes structurelles, en l'occurrence celles concernant le système des retraites et le système fiscal.

Compte tenu du cadre de référence adopté et des éléments du contexte national et international, le Projet de Loi de Finances 2019 repose ainsi sur les quatre piliers ci-après :

- **Donner une impulsion vigoureuse aux politiques sociales : éducation, santé, emploi, programmes de protection sociale, accélérer l'aboutissement du dialogue social et soutenir le pouvoir d'achat des citoyens :**

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement mettra en œuvre, dans le cadre du présent PLF, les programmes visant à **soutenir la scolarisation, lutter contre le décrochage scolaire, généraliser l'enseignement préscolaire** et fondamental et simplifier le contenu pédagogique en l'orientant vers le renforcement des capacités des élèves en termes de réflexion, d'analyse, de recherche et d'auto-apprentissage. Une attention particulière est accordée à la dimension sociale du programme "Tayssir" d'aide financière à la scolarisation.

Le PLF 2019 sera aussi l'occasion de confirmer la volonté de **remédier aux dysfonctionnements enregistrés lors de la mise en œuvre du programme d'assistance médicale "Ramed"**, tout en accordant une forte importance à la réforme du système national de la santé à travers la mise en œuvre du plan de santé 2025 de manière à lancer, dès 2019, le programme de couverture médicale au profit des professionnels, des indépendants et des non-salariés.

Le gouvernement compte également procéder à une **restructuration complète et profonde des programmes et des politiques nationales de soutien et de protection sociale**, tout en veillant à mettre en place le Registre social unique. Il s'agit également de lancer la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), poursuivre la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et d'élargissement de la couverture médicale, assurer la pérennité des ressources du Fonds d'appui à la cohésion sociale et poursuivre la simplification et l'unification des dispositions en faveur des femmes divorcées et marginalisées, ainsi que leurs enfants, afin qu'elles puissent bénéficier du soutien du Fonds d'entraide familiale.

D'un autre côté, du fait que l'atteinte d'un niveau souhaitable de croissance reste tributaire de la capacité de notre pays à investir dans sa jeunesse et à en faire le principal levier de l'émergence économique et industriel, les efforts seront orientés vers **la mise en œuvre du plan national de l'emploi en faisant de ce dernier une priorité dans toutes les politiques publiques** et en accordant la plus grande importance à la création d'emplois adéquats dans le cadre des stratégies sectorielles et des investissements. Le gouvernement accorde également une importance particulière au développement des mécanismes de financement pour les jeunes porteurs de petits projets et de projets innovants ainsi qu'au soutien de l'auto-emploi.

Le gouvernement veille aussi à mettre en œuvre les Hautes orientations royales du discours du Trône, afin **d'accélérer la poursuite du dialogue avec les différents acteurs sociaux** et économiques et la mise en œuvre de mesures et de mécanismes supplémentaires visant à **soutenir le pouvoir d'achat des citoyens**, et en particulier celui des catégories sociales en

situation précaire et de la classe moyenne.

- **Poursuivre les principaux chantiers et stratégies sectorielles pour assurer le décollage économique, l'investissement et l'appui aux entreprises :**

A ce niveau, le gouvernement redoublera d'efforts pour la poursuite des grands chantiers et des stratégies sectorielles, à même de relancer l'économie et de soutenir l'investissement et l'entreprise. Les chantiers prévus pour 2019 portent sur **l'accélération de l'industrialisation** à travers l'augmentation de la part du secteur industriel dans le PIB, l'attraction des investissements étrangers et la poursuite de l'élargissement du champ des plans industriels. Le PLF 2019 prévoit également **l'achèvement de l'élaboration du plan national de l'eau et la réduction de la dépendance énergétique** grâce au Plan de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Une répartition spatiale équitable des investissements publics constitue également l'une des préoccupations majeures du Gouvernement, en accordant une attention particulière aux projets ayant le plus d'impact sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants particulièrement dans les zones isolées et éloignées. **une nouvelle approche de gestion des projets d'investissements publics sera ainsi instaurée** à travers l'adoption des textes législatifs et réglementaires visant à améliorer le système de sélection des projets d'investissements, sur la base de la généralisation des études d'évaluation sociale et économique, notamment en ce qui concerne leur impact sur l'emploi, la réduction des disparités et l'amélioration des conditions de vie des citoyens de manière générale.

Parallèlement à ce soutien à l'investissement public, **le gouvernement entend soutenir l'entreprise et promouvoir l'investissement privé** à travers l'amélioration du climat des affaires, l'accélération de l'adoption d'une nouvelle charte d'investissement qui pose, notamment, les mécanismes ayant trait à inciter les investissements privés dans les régions à faible valeur ajoutée et à créer des emplois.

- **Poursuivre les réformes majeures :**

Parmi les composantes de cet axe figurent **l'achèvement de la mise en application du chantier de la régionalisation avancée et la mise en œuvre de la déconcentration administrative** à travers la publication de la charte y afférente. Le gouvernement œuvre à donner également une forte impulsion à **la réforme de l'administration publique**, à mettre en œuvre **la Stratégie nationale de lutte contre la corruption**, à poursuivre **la réforme des systèmes des retraites**, à faire aboutir les dispositions de **la réforme de la loi organique relative à la loi de finances** et à poursuivre **la réforme fiscale**.

- **Maintenir les grands équilibres économiques :**

En vue d'alléger les charges sur le budget de l'Etat, il est prévu de mettre en place, au titre du Projet de Loi de Finances de cette année, **un nouveau mécanisme de financement des projets d'investissement programmés dans le cadre du budget général**. Basé sur le partenariat institutionnel, ce mécanisme participera au financement des projets d'infrastructures et à l'accompagnement des chantiers de développement dans les différentes stratégies sectorielles en vue d'en faire un levier pour drainer les investissements privés et ce, dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé.

Dans le même contexte, le gouvernement œuvre à **préserver les équilibres macro-économiques**, eu égard notamment à la multiplication des contraintes aux niveaux intérieur et extérieur et à l'augmentation du volume des engagements, qui rendent nécessaire la hiérarchisation des priorités. **Les efforts sont ainsi orientés vers la réduction du déficit budgétaire et la poursuite de la gestion prudente de l'endettement**, tout en tenant compte des possibilités de financements pour les secteurs public et privé.

Ces mesures permettront sans conteste de fournir une plateforme à même de gérer de façon optimale les différentes stratégies lancées par l'Etat et d'assurer un équilibre au niveau de la répartition et de la convergence des programmes et objectifs.

III.2. Les perspectives budgétaires sur la période 2019-2021

Afin d'accroître la visibilité des choix stratégiques et d'améliorer la cohérence entre les stratégies sectorielles tout en préservant l'équilibre financier de l'Etat, la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances n°130-13, a institutionnalisé la programmation budgétaire triennale (PBT). Ce nouvel instrument a été mis en place en vue de répondre aux objectifs suivants :

- Soutenir la pérennité des politiques publiques en s'assurant de la compatibilité de leur impact budgétaire futur avec les possibilités financières de l'Etat et le cadre macro-économique ;

- Accroître l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires en renforçant le lien entre les stratégies sectorielles et le budget annuel ;

- Améliorer les conditions de préparation de la loi de finances en l'inscrivant dans un horizon de trois ans glissant tout en tenant compte des impératifs de maîtrise des équilibres fondamentaux ;

- Octroyer une meilleure visibilité aux gestionnaires pour gérer leurs programmes en fournissant un outil à moyen terme pour le suivi de la performance des politiques publiques.

En outre, la programmation budgétaire triennale telle qu'institutionnalisée par la nouvelle LOF est glissante actualisée chaque année. Ainsi, les données de la première année de cette programmation budgétaire triennale sont celles du projet de loi de finances et les données afférentes aux deux années suivantes sont indicatives mais doivent être réalistes. La programmation budgétaire triennale fera l'objet d'une actualisation annuelle faisant ressortir les écarts par rapport aux prévisions initiales.

Cette programmation budgétaire triennale concerne aussi bien les budgets des ministères ainsi que les établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat. Les prévisions triennales des dépenses issues de la programmation budgétaire triennale figurent au niveau des projets de performance afin d'assurer leurs cohérence avec les objectifs de performance et limiter ainsi la multiplication des documents budgétaires.

Cette disposition rentrera en vigueur le 1er janvier 2019. Ainsi, tous les départements ministériels lors de la préparation du Projet de Loi de Finances 2019, ont été invités, par la circulaire du chef de gouvernement du 22 mars 2018[1], à présenter leurs projets de programmation triennale 2019-2021, lors des commissions de performance et de programmation pluriannuelle organisées entre le 15 avril et le 15 mai 2018.

La programmation budgétaire triennale 2019-2021 est réalisée en tenant compte d'un ensemble d'hypothèses et d'indicateurs macroéconomiques. Globalement, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort de l'actuel PLF s'inscrit dans la poursuite du rééquilibrage du profil des finances publiques dans le sens de la maîtrise du déficit budgétaire et ce, afin d'assurer leur soutenabilité à moyen terme. Ainsi, les prévisions des recettes et des dépenses devraient se traduire par un déficit budgétaire limité à 3% du PIB entre 2019 et 2021 :

- **Hypothèses adoptées pour la préparation de la programmation budgétaire triennale [2] :**

- **Dépenses de personnel** : évolution ordinaire de ces dépenses (masse salariale structurelle, diminuée de l'impact des postes supprimés et augmentée de l'impact des postes créés et des avancements) sans tenir compte de l'impact financier des résultats du dialogue social.

- **Dépenses de Matériel et Dépenses Diverses** : tendance stable de ces dépenses (hors impact des postes des contractuels à créer pour l'éducation nationale).

[1] Circulaire du Chef du Gouvernement n°5/2018 en date du 22 mars 2018 relative à l'établissement des propositions de Programmation Budgétaire Triennale 2019-2021.

[2] Source : Intervention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances devant les deux commissions parlementaires des finances le 19 juillet 2018 au sujet de *« L'exécution du budget 2018, contexte de la préparation du PLF 2019 et programmation budgétaire triennale ».*

- Dépenses de Compensation :

	2019	2020	2021
Coût moyen du gaz butane (Dollar par tonne)	544	560	560
Coût moyen du pétrole (Dollar par baril)	68	70	70
Taux de change (Dollar / Dirham)	9,5	9,5	9,5

- **Contribution aux régimes de retraite et de couverture** médicale : liée à la réforme et à l'évolution de la masse salariale.

- **Dépenses d'investissement :** prendre en compte lors de la programmation triennale :

  - les projets et programmes objets de conventions signées devant Sa Majesté et des conventions signées conjointement avec les institutions donatrices internationales, notamment les programmes de développement des provinces du sud, le plan d'accélération de l'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'irrigation, les programmes de développement des grandes villes, les conventions pour la construction et la réhabilitation des mosquées et leurs équipement, y compris les mosquées en Afrique… ;

  - les projets à consolider en vue de leur finalisation, notamment le programme de construction de barrages, la construction d'hôpitaux, la réhabilitation et l'équipement d'établissements hospitaliers et de centres de santé, la construction et le remplacement de prisons, les travaux d'entretien des routes et d'autoroutes, la construction du siège de la Direction générale de la Sécurité Nationale, la construction de complexes diplomatiques à l'étranger, la construction de cités universitaires, la construction du port de Safi… ;

  - les transferts au profit des établissements et entreprises publics (les académies régionales d'éducation et de formation, les universités, l'ONCF, l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, la Société nationale de radio et télévision, l'Office national marocain du tourisme, etc.), et au profit des comptes spéciaux du trésor (Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne pour le financement du programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural, Fonds de Développement Agricole, Fonds de Développement Industriel et des Investissements, etc.) ainsi qu'au profit des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome.

- **Indicateurs macroéconomiques à l'horizon 2021 :**

Indicateur	Valeur cible à l'horizon 2021
Taux de croissance	Entre 4,5% et 5,5%
Déficit budgétaire (en % du PIB)	Moins de 3%
Dette du trésor (en % du PIB)	Moins de 60%
Taux d'inflation	Moins de 2%
Taux de chômage	Moins de 8,5%

Source : Intervention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances devant les deux commissions parlementaires des finances le 19 juillet 2018 au sujet de « L'exécution du budget 2018, contexte de préparation du PLF 2019 et programmation budgétaire triennale ».

- **Dépenses du Budget Général pour la période triennale 2019-2021 en milliards de dirhams :**

Intitulé	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement :	210,98	216,26	221,89
- Dépenses de personnel	112,15	113,94	115,76
- Dépenses de Matériel et Dépenses Diverses	44,75	46,83	48,55
- Charges communes	45,18	46,59	48,67
Y compris la caisse de compensation	*19,21*	*19,75*	*20,52*
- Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales	7,20	7,20	7,20
- Dépenses imprévues et Dotations Provisionnelles	1,70	1,70	1,70
Dépenses d'investissement :	70,76	74,78	75,44
- Budgets des Ministères	49,78	52,82	53,18
- Charges communes	20,98	21,96	22,26
Total des dépenses du budget général (hors dette publique)	**281,74**	**291,04**	**297,33**

Source : Intervention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances devant les deux commissions parlementaires des finances le 19 juillet 2018 au sujet de « L'exécution du budget 2018, contexte de préparation du PLF 2019 et programmation budgétaire triennale ».

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat - Maroc
Tél : (00212) (0) 537 67 72 01 Fax : (00212) (0) 537 67 75 30